



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Revalorisation des études d'aide-soignant

Question écrite n° 44368

Texte de la question

M. Pierre Dharréville appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des élèves aides-soignants. Il leur est en effet difficile de suivre leur formation dans de bonnes conditions, du fait de problèmes financiers. Car, contrairement aux élèves infirmiers, ils ne sont ni défrayés de leur frais de transport lorsqu'ils effectuent leur stage (obligatoire), parfois éloigné de leur domicile, ni ne perçoivent d'indemnité pour ces mêmes stages. Cette différence de traitement est particulièrement mal vécue. Une enquête de la DREES de décembre 2019 souligne que le nombre de candidats à cette formation est en baisse continue depuis 2017. Toujours selon cette enquête, les étudiants qui suivent cette formation sont issus majoritairement de milieux modestes. Leur situation financière est souvent précaire, certains se découragent même en cours d'études de ce fait. Alors que le pays connaît une carence de personnel dans les métiers du soin, valoriser cette formation y compris d'un point de vue financier permettrait de développer son attractivité. Aussi, il lui demande si des mesures peuvent rapidement être envisagées dans ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Dharréville](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (13^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44368

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 février 2022](#), page 1126

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)